

## CHARTRE ENVIRONNEMENTALE D'EASYPARK SARL

EASYPARK SARL s'efforce au quotidien d'offrir à sa clientèle un service de qualité répondant à ses exigences. Aussi, dans ce cadre elle met tout en œuvre pour limiter l'impact sur l'environnement de son activité de valet-parking tout en respectant la réglementation environnementale applicable.

EASYPARK SARL s'efforce d'atteindre les meilleurs standards environnementaux notamment en matière de préservation des ressources naturelles, de consommations énergétiques et de gestion des déchets.

EASYPARK SARL s'est engagée dans le même temps à quantifier ses impacts environnementaux et à obtenir une certification d'un organisme agréé dans le cadre de la mise en place d'un système de management de qualité selon la norme ISO 14001.

En vertu de cet engagement EASYPARK SARL a notamment tout mis en œuvre pour disposer de parkings se trouvant le plus proche possible de l'Aéroport International de Genève et limiter ainsi la distance des déplacements entre ces deux points.

Dans le but d'avoir un impact zéro sur l'environnement, EASYPARK SARL a opté pour des parkings dont le fonctionnement ne consomme à ce jour aucune énergie ou ressource naturelle (eau ou électricité).

Afin de limiter les émissions à effet de serre, EASYPARK SARL a sensibilisé et incité ses collaborateurs à une conduite éco-responsable étant mentionné qu'elle a instauré une charte de bonne conduite que ces derniers respectent en vue de limiter au quotidien l'impact de son activité sur l'environnement.

Aussi, les services offerts par EASYPARK SARL ne produisent aucun déchet, étant précisé que ceux collectés dans le cadre de son activité font l'objet d'un tri sélectif respectivement d'un recyclage.

Enfin, en vue de prévenir la pollution elle s'engage à tout mettre en œuvre pour favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable et également favoriser les véhicules électriques.

Genève, version 2017

EASYPARK SARL

Antoine BETTI, Olivier GAUSSERES et Thomas JAFFRO

Gérants

